

Notre article patois

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **41 (1903)**

Heft 31

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-200324>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

V. Faites chauffer une aiguille à tricoter, ou une broche à rôtir par un bout, appliquez ce bout chaud sur le petit croquant de l'oreille, qui va en dedans, pour y brûler seulement la peau qui est dessus ce croquant. Il la faut brûler du côté du mal, et quand la dent vous cause de grandes douleurs, pour l'ordinaire le mal de dents se passe pour toute la vie, ou au moins pour plusieurs années.

Que préférez-vous employer pour soigner vos dents ? Les lézards verts, le lait de titimale, les vers de terre calcinés, le fromage de chèvre, les têtes de lièvres, le sang de coq, les limaçons, les dents de lion, les yeux de crabe, la moëlle de cerf, la cendre de dents de chiens et les pattes de crapaud qu'ordonnaient les hommes de l'Art du XVII^e siècle ou les clefs de Garengot, les davières, les langues de carpe, les pied-de-biche, les pinces, ou autres instruments de torture que nos dentistes d'aujourd'hui manient avec tant de dextérité.

PAUL-E. MAYOR.

Réflexion d'un pompier en voyant défiler d'un pas alerte, sous une pluie battante, le bataillon de nos jeunes recrues : « On voit bien qu'ils sont faits au feu : ils ne craignent pas l'eau. »

Le secret de la chance.

Quelle loi réserva dans ce monde exemplaire Tant de biens pour Jeannot, pour moi tant de misère ? Serait-il donc un sage et serais-je un vaurien ? De grâce, expliquez-moi ces honneurs, son partage, Ce mépris qui me suit ou m'attend au passage ? C'est que... vous travaillez, et que lui ne fait rien.

Il dormit, il mangea but, joua tout à l'aise ; Nul profit ne lui fit digestion mauvaise, Nul huissier, procureur à son huis ne frappa : Inscrivez donc, messieurs, sur cette tombe illustre : « Jean-Jeannot accomplit son quatorzième lustre Et fut... le fils de son papa ! »

(La Guipée.)

L'impôt personnel.

Messieurs les municipaux et messieurs les conseillers communaux de Lausanne, qui avez doté notre ville de l'impôt dit personnel, et vous, messieurs les commissaires chargés d'en établir les rôles, vous pouvez vous vanter d'avoir fait de la belle besogne ! Nous avions comme contributions nouvelles la taxe sur les vélocipèdes et la capitation de trois francs, payables l'une et l'autre à l'Etat. Cela ne vous paraissait pas suffisant, il vous fallait aussi un impôt communal battant neuf, et vous avez imaginé une seconde capitation dans les limites de 3 à 300 francs par contribuable.

— C'était notre devoir, nous direz-vous, la caisse est vide et le public demande chaque année de nouvelles fantaisies, il faut bien que nous nous procurions de l'argent !

— De l'argent ! les autorités n'auront bientôt plus d'autre mot à la bouche. De l'argent, toujours de l'argent !... Soit, nous vous en donnerons, puisque, sans argent, nous n'aurions ni écoles, ni éclairage des rues, ni eau, ni balayage, ni police, ni rien de rien. Prenez-le, notre argent ; mais au moins mettez-y quelques formes, n'ayez pas l'air de nous le voler, que dis-je ? de nous égorger, de nous saigner tout vifs.

Nous coulions tranquillement notre vie, sans songer à mal, nous remémorant avec attendrissement les nobles joies du Festival vaudois, lorsqu'un méchant chiffon de papier plié en quatre et portant le *recommandé* des missives importantes nous arrive inopinément. C'était le bordereau du fameux impôt personnel. Adieu, dès lors, notre douce quiétude. Nous sommes furieux, messieurs, furieux, exaspérés, enragés. Défilez-vous des Lausannois enragés, messieurs les conseillers !

Mon voisin Louis, vous le taxez 250 francs, c'est bien fait, parce que c'est un pingre qui jusqu'ici n'a jamais payé ce qu'il devait. Mais moi, messieurs, me jeter une tuile de 275 francs ! Cela, messieurs, est une injustice, une criante injustice, bien involontaire, je n'en doute pas, car vous ne pouviez pas savoir que je ne roule pas carrosse, que mes deux poses de vigne ne m'ont rien rapporté l'année dernière et que mon oncle le banquier, mort ce printemps, ne m'a légué, pour tous biens, qu'une chromolithographie représentant Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène, œuvre d'art taxée fr. 1.25 avec le cadre.

Vous ignoriez tout cela, sans quoi vous n'auriez pas attristé mes vieux jours avec votre sanguinaire bordereau. Deux cent septante-cinq francs ! où voulez-vous que je les prenne, quand j'aurai payé l'impôt foncier, l'impôt mobilier, l'impôt sur le loyer, l'impôt sur les voitures, l'impôt sur les vélocipèdes, l'impôt sur les chiens, la taxe militaire, les assurances contre l'incendie, la taxe personnelle cantonale ? Et dire que j'ai des voisins qui m'envient de payer des contributions aussi variées ! Où la jalousie ne va-t-elle pas se nicher ?

Dans le quartier que j'habite, nous avons tous été horriblement maltraités par la commission de taxe, sous prétexte que c'est un quartier de rentiers. Vos victimes, messieurs, sont trop bien élevées pour tenter, en guise de représailles, un coup de main à la mode de Belgrade sur le konak de la place de la Palud. Mais voici ce qu'elles me chargent de vous dire très respectueusement :

« Si les chiffres de nos bordereaux ne sont réduits des neuf dixièmes, nous plierons bagages incontinent et émigrerons en masse dans les communes voisines, Prilly, Renens, Romanel, Le Mont, Epalinges, Pully ou Paudex. Là, nous bâtirons des maisons, nous créerons des rues, des villes même. Tout Lausanne nous suivra, et il ne restera plus dans la capitale que le Conseil d'Etat, les tribunaux, la municipalité, la gendarmerie, les agents de police et une demi-douzaine de tailleurs et de cordonniers de langue allemande. De 50,000 la population tombera à 543 âmes, y compris les femmes et les petits enfants. »

Anéantie par le volcan de l'impôt personnel, Lausanne ressemblera alors à Pompéi et à Herculanium. Ce sera une cité morte, d'où vous-mêmes, ô nos édiles, vous ne tarderez pas à fuir. Et alors, messieurs, viendra la fin du monde ; car une ville sans municipalité n'est plus une ville.

Pauvre Lausanne ! Pauvres Lausannois qui ne demandons qu'à continuer de remplir la caisse de M. le boursier Joyet dans la mesure de nos moyens, nous n'aurons plus la consolation de nous demander à quoi en est la question des ponts, si Montoie verra s'édifier un four crématoire, si l'église de Saint-François aura des vitraux avec le portrait de son ancien patron, combien de fois l'on pavera, dépavera et repavera les places et les rues ! Adieu tout ce qui nous attachait à la vieille cité impériale !

Nous pleurons tous en songeant à ces choses, messieurs. Seul, ce snob de Benjamin, un autre de mes voisins, est de bonne humeur. Vous l'avez taxé 180 francs. « Je n'aurais jamais cru qu'on me supposât calé à ce point, m'a-t-il dit, la commission de taxe fait bien les choses. »

Ainsi que chante à peu près Jaques-Dalcroze :

Il est des fous un peu partout,
Il n'en est pas qu'au Val de Joux.

ARISTIDE

Contre les morsures de chien.

On sait qu'un nouveau cas de rage s'est déclaré à Lausanne, il n'y a pas longtemps, et qu'une personne mordue par un chat hydrophobe a été envoyée à Berne, où elle a été traitée d'après la méthode de Pasteur.

Les bienfaits du traitement antirabique trouvé par le savant français commencent à être connus dans tous les pays ; mais il était de croyance courante, il y a vingt ans à peine, dans les départements de la Nièvre, du Cher, de l'Indre et du Loiret, que l'on étouffait encore entre deux matelats les individus enragés.

On lit dans *Erreurs et préjugés*, par J. B. Salgues (1818), le passage suivant :

« C'était, il y a quelques années, un usage barbare, mais établi dans toute l'Europe, d'étouffer sous des matelats, de saigner de tous leurs membres et d'étrangler les infortunés qu'on croyait atteints de la rage. »

Heureusement qu'il existait alors d'autres moyens de prévenir et de combattre la rage, comme ceux-ci, que cite un ouvrage de médecine :

« Avez-vous peur d'être mordu par un chien enragé, allez à l'abbaye de Saint-Hubert des Ardennes ; le sacristain prendra un petit couteau, vous lèvera légèrement sur le front une petite portion de l'épiderme, vous y greffera, en écusson, une fibrille de l'étoile du saint et vous voilà en mesure contre les chiens malades. »

« Si, au contraire, vous avez été mordu, prenez la poste, arrivez au monastère ; le sacristain fait chauffer la clef de Saint-Hubert, vous l'applique sur le front, et vous voilà guéri. »

« Il est vrai qu'il faut donner quelque chose au couvent... mais vous auriez donné aussi quelque chose au chirurgien, au médecin, à l'apothicaire ; et tout bien compté, le sacristain ne vous prend pas plus cher que n'auraient fait les trois suppôts d'Esculape. »

Rabelais, lui, préconisait contre les morsures de chien un moyen encore plus simple et moins coûteux :

« Courez toujours après le chien, jamais ne vous mordra. »

C'est le contraire du remède contre la soif, ajoutait-il :

« Buvez toujours avant la soif et jamais ne vous adviendra. »

Artiste et épicier. — On demande à l'artiste de soigner ses intérêts matériels comme le fait un épicier. — Que l'on demande à celui-ci de nourrir notre âme de son sucre et de sa cannelle.

Le beau jeune homme est le titre de la dernière pièce d'Alfred Capus, que nous donnera ce soir, au Théâtre, la Tournée Brasseur. *Brasseur*, lui-même, tiendra le rôle principal, dont il est le créateur.

Alfred Capus est l'auteur dramatique à la mode ; son genre est sans doute très discutable et ne nous paraît pas destiné à une bien longue carrière ; mais il lui faut reconnaître beaucoup d'esprit et de finesse, deux qualités précieuses et qui peuvent assurer le succès du jour. Parlant de la pièce, un journal parisien dit : « C'est gai, joli, spirituel, bien portant. » Voilà, certes, tous les gages d'une amusante soirée. Et puis, n'oubliez pas que c'est *Brasseur*. Vous entendez bien, *Brasseur* !!

Notre article patois a dû, par le fait d'un contretemps de la dernière heure, être renvoyé au prochain numéro. Nous exprimons notre regret à nos lecteurs.

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.